

Ecole Doctorale «Ville, Transports et Territoires »

Cité Descartes – 6/8 Av. Blaise Pascal 77455 Champs-s/Marne

Champs-s/Marne, le 31 janvier 2017

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'EDVTT du 30 janvier 2017 et relevé de décisions

Caroline Gallez

Equipe de direction:

Présidentes de séances : Caroline Gallez et Claire Hancock

Responsable administrative: Evelyne Dehaynin

Présent-e-s:

P. Cers, T. Ciblac (remplaçant de M. Brocato), F. Combes, J.-C. Driant, T. Dubois (remplaçant de S. Landriève), J. Fol, G. Hubert, S. Kasri, R. Kojima, C. Lelévrier, D. Morand, F. Papon, M. Schorung, P. Zembri; excusée-e-s: M. Brocato, B. Guigou, S. Landriève, D. Plat, M. Poirel, D. Rouillard, T. Souami.

La séance débute à 9h30 par une présentation de la nouvelle équipe de direction et un rapide tour de table des présent-e-s.

1. Bilan 2016

La présentation du bilan 2016 s'appuie sur deux documents :

- un compte-rendu des commissions des thèses de septembre, octobre et novembre 2016
- un bilan des admissions, réinscriptions, soutenances, abandons et césures.

En 2016:

- <u>Le nombre de nouveaux inscrits en thèse à l'EDVTT est égal à 39</u> (une inscription est en cours de finalisation). Deux autres thèses pourraient être inscrites en Cifre dans les mois qui viennent, sous réserve d'un accord de l'ANRT. La question se pose de l'organisation d'une audition pour les candidat-e-s en Cifre qui s'inscrivent au fil de l'eau (aucune décision n'est prise à ce propos).
- <u>22 thèses ont été soutenues à l'EDVTT</u> (21 par la voie classique, 1 thèse sur travaux). Ce nombre de soutenances est nettement moins élevé qu'en 2015 (36 soutenances), il devrait logiquement augmenter en 2017 (cf. nombre élevé de soutenances en janvier-février 2017).
- <u>25 abandons ont été enregistrés</u>, dont 7 au cours des 1^e et 2^e années de thèse. Les situations d'abandon sont très diverses, il faudrait pouvoir les examiner au cas par cas.
- 154 doctorant-e-s se sont réinscrit-e-s (dont 1 transfert), 2 dossiers sont encore en attente.

Au total, <u>le nombre de doctorant-e-s inscrit-e-s à l'EDVTT au 30-01-2017 est égal à 192</u>. Il devrait atteindre 195 ou 196 dans les mois qui viennent.

C. Gallez évoque les difficultés que la direction de l'ED et la responsable administrative rencontrent dans le suivi des réinscriptions :

- une vingtaine de dossiers de réinscription était encore en attente fin décembre, malgré les relances de la part de l'EDVTT; un grand nombre de courriers sont restés sans aucune réponse des doctorant-e-s et directeurs ou directrices de thèse concerné-e-s; les derniers courriers de radiation ont été envoyés en janvier;
- concernant la centralisation des dossiers d'inscription ou de réinscription : un trop grand nombre de dossiers arrivent à l'EDVTT trop tardivement, incomplets ou en pièces détachées, ce qui complique énormément la gestion et multiplie les risques d'erreur.

Sur la base de ce dernier constat, la direction de l'école doctorale propose aux représentant-e-s des laboratoires de désigner parmi les personnels administratifs membres de leurs laboratoires un ou une « correspondant-e ED » dont la tâche, entre autres, serait de centraliser les dossiers de candidature, inscriptions, réinscriptions avant leur transmission à l'EDVTT. Cela permettrait également d'améliorer l'information. Les représentant-e-s des laboratoires donnent leur accord sur ce point.

La direction de l'école propose par ailleurs d'organiser une réunion avec tou-te-s les correspondant-e-s de l'ED, afin de donner des informations sur le fonctionnement de l'ED et de mettre en place des règles de fonctionnement communes.

Il est décidé que :

- chaque laboratoire envoie à l'EDVTT **d'ici le 10 février** le nom et les coordonnées d'un ou une personne représentante des personnels ITA qui accepte de jouer le rôle de « correspondant-e de l'EDVTT » ;
- la direction de l'école doctorale organise une réunion d'information avec tou-te-s les correspondant-e-s de l'EDVTT d'ici la fin du mois de février.

2. Budget 2016

Le budget 2016 présente un solde de 5079,70 €, légèrement moins élevé qu'en 2015 (tableau 1).

Tableau 1 – Comparaison des dépenses 2015 et 2016

Postes de dépenses	2016	2015
Colloques/conférences/séminaires	15 810,41	10 582,88
Jurys de thèse	4 890,62	8 520,12
Publication des thèses	800,00	1 500,00
Fonctionnement, dont	4 419,27	4 277,53
- fonctionnement ED	3 605,83	3 730,55
- fonctionnement soutien aux activités des doctorants	813,44	546,98
Total engagé	25 920,30	24 880,53
Crédit ouvert	31 000,00	31 000,00
Solde	5 079,70	6 119,47

La part des colloques/conférences/séminaires a augmenté sensiblement par rapport à 2015 (15 810 € au lieu de 10 583 €), alors que la part consacrée à l'internationalisation des jurys de thèse est nettement inférieure (4 891 € au lieu de 8 520 €), la différence s'expliquant notamment par le nombre moins élevé de soutenances en 2016 (22) par rapport à 2015 (36).

Propositions pour 2017:

La direction de l'ED transmet une demande d'autorisation de dépense concernant la rémunération d'un maître assistant de l'ENSAV&T qui coordonne une formation doctorale intitulée « L'interdisciplinarité dans la recherche architecturale et urbaine » et qui ne pourrait faire l'objet d'une rémunération par l'ENSAV&T (8h CM soit 12h eq. TD) du fait d'un trop grand nombre d'heures supplémentaires. Cette

<u>demande est refusée</u> au motif que les enseignants des écoles d'architecture qui souhaitent enseigner dans le cadre de l'EDVTT peuvent demander une décharge d'heures auprès des ENSA et qu'un accord sur ce cas risquerait d'entraîner d'autres demandes du même type.

La direction de l'ED fait part d'une demande transmise par la responsable de la formation doctorale « de la recherche à l'innovation et à l'action ». Cette demande porte sur le financement d'un billet de train Nantes-Paris-Nantes pour Nicolas Bataille, membre du bureau de l'association nationale des CIFRE en SHS, qui interviendra dans le cadre de ce module. Cette demande est acceptée.

La direction de l'ED soumet à la discussion la proposition de créer une nouvelle catégorie de dépenses dans le cadre du soutien à la mobilité internationale des doctorant-e-s concernant la <u>prise en charge les mobilités entrantes des doctorant-e-s de l'EDVTT faisant leur thèse à l'étranger</u>. Régulièrement des demandes proviennent à la direction de l'ED de la part de ces doctorant-e-s inscrit-e-s à l'EDVTT mais faisant leur thèse dans un pays étranger, pour financer un déplacement dans le cadre d'un colloque international qui se déroule en France. Jusqu'à présent, ces demandes ont été refusées au motif qu'elles n'entraient pas dans le cadre de l'aide aux « mobilités sortantes » des doctorant-e-s de l'ED. Pour mémoire et jusqu'à aujourd'hui, seuls les déplacements des doctorant-e-s de l'EDVTT faisant leur thèse en France et se rendant dans des conférences ou congrès internationaux à l'étranger ou en France sont financés par l'EDVTT (conditions : une communication acceptée, qui porte sur les travaux de thèse, signée par le/la doctorant-e seul-e ou dont le/la doctorant-e est premier auteur et présenté-e par le/la doctorant-e/an).

Plusieurs conditions pourraient être assorties à l'obtention de cette aide : les demandes doivent provenir de doctorant-e-s qui ne bénéficient pas de bourse d'aide à la cotutelle ni de bourse de soutien à la mobilité ; qui font l'essentiel (voire la totalité) de leur thèse à l'étranger ; le plafond est fixé à 1 200 € par doctorant et par an.

Le budget alloué à l'EDVTT pour 2017 n'était pas connu au moment des discussions. Dans un message adressé à la direction de l'ED le 30 janvier après-midi, le DED a précisé que le budget alloué à l'EDVTT en 2017 serait de 28 000 € (contre 31 000 € en 2016). Dans ces conditions, C. Gallez a proposé que la décision d'ouvrir un nouveau poste de dépense soit reportée lors de la prochaine réunion du conseil, afin d'effectuer quelques évaluations des conséquences de ces nouvelles dépenses sur un budget réduit.

Il est finalement décidé que :

- la proposition d'ouverture d'une nouvelle catégorie d'aide à la mobilité internationale des doctorant-e-s faisant leur thèse à l'étranger fait l'objet d'un consensus, mais que les conséquences doivent en être mieux évaluées ;
- la direction de l'EDVTT effectuera une évaluation des conséquences prévisibles de l'ouverture de ce nouveau poste et soumettra au conseil de l'EDVTT une proposition de budget 2017 sur cette base ;
- la décision finale concernant l'ouverture de cette nouvelle dépense sera prise lors du prochain conseil.

3. Evolution de la composition du conseil de l'EDVTT

La discussion sur ce point s'appuie sur un document rédigé par la direction de l'EDVTT et envoyé aux membres du conseil avant la réunion.

La direction de l'ED rappelle les principales exigences de l'arrêté en matière de composition du conseil :

- la direction de l'ED fait partie du conseil (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent) ;
- le nombre de représentants des personnels ITA passe à 2 (contre 1 actuellement) ;
- le conseil doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
- les représentants des établissements et UR doivent représenter 60% du total des membres ;
- les représentant-e-s des doctorant-e-s représentent 20% du total des membres ;
- les représentants extérieurs (domaines scientifiques et secteurs d'activités concernés) représentent les 20% restants.

Si le nombre de membres du conseil est maintenu à 26, avec la réintégration de l'équipe de direction dans le conseil et l'ajout d'un représentant des personnels ITA, le respect des pourcentages précédents aboutit aux changements suivants :

- la réduction du nombre de représentant-e-s des UR de 13 à 12 ;
- la réduction du nombre de représentant-e-s extérieur-e-s de 8 à 5.

Une discussion est engagée à propos du principe de représentation des laboratoires. La règle existante, fixée à l'origine par F. de Coninck, fixe le nombre de représentant-e-s proportionnellement au nombre moyen de thèses soutenues chaque année. La direction de l'ED présente un tableau rappelant les pourcentages de thèses soutenues annuellement au sein des différents laboratoires et une moyenne calculée sur la période 2012-2016 (cinq dernières années).

Compte tenu de la proportion annuelle moyenne de thèses soutenues dans les laboratoires, la direction de l'EDVTT propose la répartition suivante :

- LAB'URBA (30% des thèses annuelles soutenues) : 3 représentants
- AUSser (15% à 20% des thèses annuelles soutenues) : 2 représentants
- DEST+GRETTIA: 1 représentant (titulaire DEST, suppléant GRETTIA)
- Autres laboratoires : 1 représentant

Plusieurs avis sont émis par les participant-e-s au conseil.

F. Papon (DEST) suggère que l'on pourrait s'appuyer sur le nombre de thèses inscrites plutôt que sur le nombre de thèses soutenues, pour tenir compte de l'avenir. C. Gallez répond qu'il est important considérer les thèses soutenues et pas seulement des thèses inscrites, afin de tenir compte des thèses qui aboutissent effectivement à une soutenance. Pour DEST et GRETTIA, qui ont très peu de thèses soutenues ou inscrites, cela ne change pas grand chose en ordre de grandeur. Le GRETTIA n'inscrira qu'un nombre très restreint de thèses à l'EDVTT (une thèse Cifre est en cours de dépôt auprès de l'ANRT) et le DEST inscrira quelques thèses (3 sont en cours actuellement à l'EDVTT). F. Papon est d'accord avec la proposition qui consiste à être représentant titulaire, avec un suppléant du GRETTIA. C. Gallez prendra contact avec le GRETTIA pour leur soumettre cette proposition.

JC Driant note qu'en ajoutant le pourcentage des thèses soutenues au Lab'Urba (29,5%) et le pourcentage des thèses soutenues au Leesu et correspondant à l'équipe Génie Urbain, qui a intégré le Lab'Urba depuis 2014 (8,3%) le pourcentage de thèses soutenues correspondant au périmètre actuel du Lab'Urba est de 37,8%. Cela dit, les représentant-e-s du Lab'Urba se déclarent d'accord avec la proposition qui est faite de passer de 4 à 3 représentant-e-s.

P. Zembri souligne que les deux laboratoires qui ont entre 10% et 15% des thèses soutenues (le Latts et le Lvmt) sont plutôt mal servis par ce mode de représentation, mais qu'il ne voit pas de solution facile à ce problème, à part « compenser » cette sous-représentation par d'autres représentants, notamment parmi les personnels ITA et les représentant-e-s des doctorant-e-s.

La question des représentants des personnels ITA est ensuite abordée. Pour le moment, Evelyne Dehaynin est représentante titulaire au conseil. C. Gallez suggère que Nathalie Gambiny, qui vient apporter une aide administrative à l'EDVTT deux après-midi par semaine à hauteur de 6 après-midi par mois, soit suppléante d'Evelyne Dehaynin (elle ne peut être la deuxième titulaire car elle travaille le reste de son temps en tant que responsable administrative du Labex Bezout). C. Gallez propose que le deuxième représentant titulaire soit choisi parmi les personnels ITA des laboratoires. Une discussion s'engage sur le mode d'appel à candidatures et le choix de ce représentant (susciter des candidatures ouvertes puis sélectionner un dossier? faire élire ce représentant par le corps des personnels ITA, mais quel serait le collège électoral?). Face aux difficultés soulevées par l'organisation d'élection, un consensus se dégage autour de l'idée de faire un appel à candidatures puis de décider d'un mode d'élection (par exemple vote par voie électronique) en fonction du nombre de candidatures.

Enfin une dernière discussion porte sur les membres extérieurs représentants au conseil. La parole est donnée aux deux membres présents : P. Cers (EDF) et T. Dubois (Forum des Vies Mobiles). P. Cers souligne son intérêt à participer aux réunions du conseil de l'EDVTT. Il fait part de la demande de

l'entreprise de mieux connaître les thèses en cours à l'EDVTT autour des questions de ville et d'énergie (qu'elles soient ou non financées par EDF). Deux propositions sont évoquées par la direction de l'EDVTT, qui pourraient aller dans ce sens : favoriser le développement de missions d'expertise pour les doctorant-e-s de l'EDVTT au sein d'EDF; organiser une journée d'étude qui serait confiée à plusieurs doctorant-e-s volontaires, intéressé-e-s pour aller présenter leurs travaux aux personnels d'EDF. T. Dubois prend la parole pour confirmer que le Forum des Vies Mobiles est également intéressé à développer les relations avec les doctorant-e-s et les étudiant-e-s de master travaillant sur les mobilités (cf. appel à candidature relatif à la création d'une nouvelle rubrique dédiée aux thèses et aux mémoires portant sur des questions relatives à la mobilité). C. Gallez confirme qu'elle a eu un échange avec S. Landriève et avec P. Cers qui souhaitent tous deux poursuivre leur participation au conseil de l'EDVTT et qui pourraient être les deux représentants des secteurs socio-économiques. Concernant les représentants des domaines scientifiques, C. Gallez suggère qu'au moins un des représentants soit un architecte. J. Fol est entièrement d'accord avec cette proposition et il se chargera de réfléchir à un-e candidat-e possible. C. Gallez propose de contacter les trois autres membres actuels pour discuter avec eux de leur souhait de continuer de s'impliquer (ou pas) dans le conseil de l'EDVTT.

Pour résumer, il est décidé que :

- La règle de représentation des unités de recherche est conforme à la proposition de la direction de l'EDVTT sur la base d'un conseil à 26 membres :

Direction	2
Représentant-e-s personnels ITA	
Unités de recherche, dont	12
Lab'Urba	3
AUSser	2
LATTS	1
LVMT	1
SPLOTT	1
GSA	1
LIAT	1
CIRED	1
DEST + GRETTIA	1
Doctorant-e-s	5
Membres extérieurs, dont	5
Domaines scientifiques concernés	3
Secteurs socio-économiques concernés	2
Total	26

- Pour le deuxième membre du personnel ITA titulaire, un appel à candidatures sera lancé auprès des « correspondant-e-s EDVTT » des laboratoires à l'issue de la réunion organisée fin février ; le choix du ou de la candidate se fera, selon le nombre de candidatures déclarées, par vote électronique ou par une procédure différente si cette modalité de choix n'apparaît pas satisfaisante ;
- C. Gallez se charge de contacter les représentants extérieurs actuels, afin de leur demander s'ils souhaitent continuer de participer à l'EDVTT, pour les membres « actifs » (B. Guigou et D. Plat) ou potentiellement actifs (P. Gervais-Lambony) et d'informer de la fin de leur mandat de représentation aux représentant-e-s qui ne sont jamais venus au conseil (M. Salem-Sermanet, P. Panerai et P. Simard). Un point sera fait sur les candidatures à renouveler lors de la prochaine réunion du conseil de l'EDVTT.

4. Mise en place des comités de suivi individuels

L'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 stipule :

« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et

transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

Par ailleurs, dans l'article 11 il est précisé que :

« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. »

Concernant les comités de suivi individuels, la direction de l'ED fait plusieurs remarques liminaires :

- La mise en place des comités de suivi individuels n'est obligatoire que pour les doctorant-e-s nouvellement inscrit-e-s, à partir de 2016 (l'arrêté ne s'applique pas de manière rétroactive) ;
- Il s'agit d'éviter la remise en cause des pratiques déjà existantes au sein des laboratoires : en définissant des règles simples, la direction de l'ED cherche à s'appuyer le plus possible sur les pratiques des laboratoires et/ou des directeurs et des directrices de thèse et à favoriser la mise en place de comités de suivi individuels qui apportent une valeur ajoutée pour les doctorant-e-s et les encadrant-e-s de thèse ;
- La direction de l'ED assure déjà un suivi annuel des formations doctorales : chaque année, les membres de la direction de l'ED vérifient que les doctorant-e-s ont accompli leurs obligations de formation, telles que définies par l'EDVTT (un petit rappel est fait concernant ces obligations de formation, dont le détail figure sur le site de l'EDVTT et dans les dossiers de réinscription/dérogation).

Une discussion s'engage autour de la mise en place des comités de suivi de thèse, de leur composition et de leur rôle. Plusieurs membres du conseil abordent la question de la prévention des conflits et voient dans le comité de suivi individuel une instance de recours qui pourrait être utile. D'autres membres du conseil s'inquiètent du surcroît de travail que la mise en place de ces comités de suivi individuels va engendrer. La direction de l'ED assure qu'il ne s'agit pas d'aller au-delà du texte de l'arrêté, d'éviter de remettre en cause les pratiques existantes (cf. mini-soutenances au Latts) qui pourront être adaptées à la marge. Par ailleurs, l'EDVTT assure déjà le suivi et la validation des formations (travail conséquent dont les comités de suivi peuvent être déchargés).

C. Gallez propose qu'une instance ad hoc de règlement des conflits soit mise en place au sein du conseil de l'ED. Plusieurs avis sont émis concernant la composition d'une telle instance de règlement des conflits : le règlement des conflits en interne aux laboratoires sera privilégié; si ce règlement interne échoue, un comité ad hoc au sein du conseil de l'ED sera saisi, au sein duquel il est souhaitable qu'aucun membre du laboratoire concerné ne siège, et qu'au moins un-e représentant-e des doctorant-e-s soit présent-e.

Faute de temps, le contenu précis de l'avis demandé au comité individuel de suivi n'est pas discuté, cette discussion est remise à la prochaine réunion du conseil.

Sur la base de ces différents échanges, il est décidé que :

- Des comités de suivi individuel seront mis en place pour les doctorant-e-s nouvellement inscrit-e-s à l'EDVTT à partir de 2016 ;
- Chaque comité de suivi individuel comprend au moins deux membres qui ne participent pas à la direction ni à l'encadrement du travail ; l'un des membres est nommé sur avis du directeur ou de la directrice de laboratoire, le deuxième est nommé sur avis du/de la doctorant-e, en concertation avec son directeur ou sa directrice de thèse ; la composition du comité de thèse peut évoluer d'une année sur l'autre, les membres peuvent être internes au laboratoire, ils peuvent être titulaires ou pas d'une HDR ;

- La mise en place des comités de suivi individuel se fait au cours de la première année de thèse ; une rubrique sera ajoutée aux dossiers de réinscription en deuxième année indiquant la composition du comité individuel de suivi ; dans le cas où la composition du comité de suivi individuel change chaque année, si la composition précise n'est pas connue au moment de la réinscription, une liste de noms parmi lesquels seront choisis les membres du comité individuel de suivi sera admise ;
- Le comité de suivi individuel se réunit chaque année, a minima à partir de la deuxième année de thèse et organise un entretien avec le doctorant ou la doctorant-e dont une partie au moins se déroule en dehors de la présence de la direction de thèse ;
- L'avis du comité individuel de suivi est requis à partir de la réinscription en 3° année de thèse ; il est transmis au/à la doctorant-e et au directeur ou à la directrice de thèse ; sa transmission au directeur ou à la directrice de l'ED se fait au moyen du dossier de réinscription/dérogation auquel une rubrique ad hoc sera intégrée ;
- Chaque laboratoire diffuse l'information concernant les comités de suivi individuels et s'assure de la mise en place de ces comités ainsi que des conditions d'organisation des entretiens ;
- Le contenu de l'avis demandé sera discuté et précisé lors de la prochaine réunion du conseil.

5. Points divers

La question relative aux « correspondant-e-s EDVTT » pour chaque laboratoire a été évoquée au cours des discussions précédentes.

La question relative au doctorat par la validation des acquis de l'expérience (VAE) fait l'objet d'une très brève discussion. La direction de l'EDVTT suit de près l'expérimentation du doctorat par la VAE en architecture, financée dans le cadre d'un projet IDEA. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil de l'EDVTT.

Concernant les dates prochaines réunions (conseil et commission des thèses), il est décidé que :

- la prochaine réunion du conseil aura lieu en mars 2017 (date à préciser prochainement) ;
- <u>la commission des thèses de juin est fixée au lundi 26 juin 2017, avec une date limite de dépôt des dossiers de candidature fixée au jeudi 15 juin 2017</u>;
- la commission des thèses de septembre sera fixée lors de la prochaine réunion du conseil (il est rappelé que la Labex week aura lieu du 11 au 15 septembre).